

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2016

STATUT GÉNÉRAL DES AAI ET DES API - (N° 4262)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 20

présenté par
M. Warsmann

ARTICLE 25

Rétablir l'alinéa 12 dans la rédaction suivante :

« IV. – Le onzième alinéa du II, le III et le VII de l'article 4 de la loi n° 2010-2 du 5 janvier 2010 relative à la reconnaissance et à l'indemnisation des victimes des essais nucléaires français sont supprimés. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec l'intégration du CIVEN à la liste des AAI.